



# Concours d'inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes des 14 et 15 Février 2013

## Concours externe à dominante juridique et économique

ÉPREUVE N° 2 : options

*(durée 3 heures - coefficient 5)*

**Le candidat choisira *une* option parmi les trois proposées et indiquera son choix sur sa copie**

L'utilisation d'une calculatrice est autorisée

- **Option A)** - économie industrielle ..... pages 2 à 5
- **Option B)** - gestion et administration des entreprises ..... page 6
- **Option C)** - analyse économique ..... page 7

## **OPTION A : économie industrielle**

### **Question n°1 - Questions diverses**

Les réponses aux questions peuvent être courtes tant qu'elles mettent bien en valeur les enjeux économiques et qu'elles y associent le vocabulaire et les concepts pertinents.

- a. De quelles mesures dispose-t-on pour mesurer la concentration d'un secteur productif ? Dans quel cadre les utilise-t-on ?
- b. La concurrence favorable aux consommateurs passe-t-elle par un très grand nombre d'entreprises présentes sur le marché ? Donnez des exemples.
- c. Quels sont les enjeux de la réflexion autour du «gouvernement d'entreprise» ?
- d. Quels sont les dommages infligés à une économie par un monopole ? Dans quelle mesure un monopole naturel modifie-il la réflexion ?
- e. En quoi l'hypothèse de libre entrée des entreprises sur un marché est importante ? Quelles formes peuvent prendre les barrières à l'entrée ?
- f. Indiquer pourquoi les modèles de concurrence pure et parfaite sont incapables de justifier l'existence de la publicité ?

### **Question n°2 - Le monopole discriminant**

Une brasserie en situation de monopole reçoit deux types de clientèle pour les déjeuners du midi : les actifs qui travaillent dans le quartier et les retraités qui y habitent. Les comportements de demande des deux groupes ne sont pas identiques et représentés dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 1 à COMPLÉTER et à JOINDRE à VOTRE COPIE**

	Actifs			Retraités		
Prix	Quantité demandée	Recette totale	Recette marginale	Quantité demandée	Recette totale	Recette marginale
20	0			0		
19	1			0		
18	2			0		
17	3			1		
16	4			2		
15	5			3		
14	6			4		
13	7			5		
12	8			6		
11	9			7		
10	10			8		

La Brasserie décide de pratiquer la discrimination par les prix en considérant séparément la demande de chaque groupe pour en obtenir le profit maximum. Le coût marginal et le coût total moyen sont égaux à 8,5 euros par repas.

1. Que représente la notion de recette marginale ?
2. **Remplir le tableau 1 et le joindre à votre à copie** en calculant les recettes totales et marginales pour chaque groupe. La recette marginale sera calculée pour la quantité indiquée sur la même ligne du tableau.
3. Quelle est la condition d'optimalité de l'équilibre de monopole ? En déduire, pour chaque groupe les quantités et prix qui maximisent le profit de la brasserie.
4. A combien s'élève alors le profit total de la brasserie ?
5. Confirmer que le profit est bien maximal en calculant les profits dans les deux situations suivantes :
  - a. les actifs et les retraités consomment tous les deux un repas de plus que l'équilibre
  - b. les actifs et les retraités consomment tous les deux un repas de moins que l'équilibre
6. Quel est le surplus total des actifs et des retraités ?
7. Quel est le surplus de l'ensemble de l'économie ainsi représentée ?

Les actifs ne comprennent pas pourquoi ils devraient payer un prix plus élevé que les retraités et menacent de boycotter l'établissement si une tarification unique n'est pas mise en place. Refusant de se priver de la clientèle avec le plus fort pouvoir d'achat, la brasserie cède et cesse toute discrimination.

8. Montrer que l'optimum de la brasserie sera atteint pour un prix de 14 euros par repas. On peut pour cela remplir un tableau identique à celui ci-dessus mais qui agrégerait les demandes des deux groupes de clients. *Si le candidat le souhaite il peut reporter ledit tableau sur sa copie.*
9. Quel sera alors le profit réalisé par la brasserie ?
10. Combien d'actifs et de retraités consomment un repas pour ce prix d'équilibre ? En déduire le surplus réalisé par les consommateurs ?
11. Quel est le surplus total de l'économie ?
12. En comparant les réponses aux questions 7 et 11, conclure sur les propriétés de la discrimination par les prix.

### Question n°3 - Réflexion sur les contours de l'entreprise

#### **Renault retarde son projet d'usine de batteries électriques**

**Le constructeur a annoncé qu'il financerait finalement seul ce projet. En attendant l'ouverture du site, prévue en 2014 au lieu de 2012, le groupe se fournira, entre autres, au Japon.**

Les nuages s'amoncellent sur le projet d'usine de batteries électriques qui devait débiter mi-2012 sur le site de Renault, à Flins-sur-Seine (Yvelines). Le constructeur automobile a confirmé, jeudi 7 juillet, qu'il était décalé à 2014 et qu'il le financerait seul.

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI), qui devait intervenir à hauteur de 125 millions d'euros dans ce projet, « *ne fait plus partie de l'aventure* », a indiqué un porte-parole. « *Au fur et à mesure que le temps passait, nous ne voyions rien venir. Et puis, finalement, Renault a décidé de faire ce projet seul. A un moment donné, quand l'industriel dit «on n'a plus besoin de vous», on dit «OK»* », souligne-t-on au FSI.

En novembre 2009, Christian Estrosi, alors ministre de l'industrie, avait annoncé en grande pompe la signature d'une lettre d'intention entre Renault, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le FSI en vue de créer une coentreprise pour développer et produire des batteries électriques : un investissement de 600 millions d'euros pour la première phase du projet. Renault et le FSI devaient

verser chacun 125 millions d'euros. La Banque européenne d'investissement (BEI) devait prêter près de la moitié des 280 millions d'euros d'emprunts totaux. Le CEA, de son côté, devait investir 5 millions d'euros. Ni l'un ni l'autre n'interviendront finalement dans le financement de l'usine de Renault. Le CEA « *reste notre partenaire pour le développement des batteries* », indique-t-on néanmoins chez le constructeur automobile.

Mi-juin, le syndicat CGT avait déjà révélé un retard du projet, évoquant même la date de 2015. A l'époque, Renault avait bien confirmé un décalage dans le temps sans pour autant fixer une nouvelle échéance. Le groupe avait alors fait état de « *problèmes techniques* ». Explication de ce revirement : la complexité du montage juridico-financier. « *Il y avait beaucoup de partenaires autour de la table. A l'époque, nous étions en pleine crise économique, nous avions du mal à nous financer à des taux intéressants et étions très endettés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous pouvons financer ce projet seul* », affirme un porte-parole de Renault. Qui réfute toute velléité d'indépendance vis-à-vis du gouvernement.

En réalité, le projet initial a aussi été modifié. Au départ, cette coentreprise devait fournir des batteries pour des concurrents de Renault. Ce n'est plus le cas. « *La reconfiguration du projet - qui ne conduit plus à la création d'une société de conception, d'industrialisation et de ventes des batteries pour véhicules électriques, mais à un projet interne à Renault (...) - ne permet plus une intervention du FSI* », explique-t-on au sein du fonds souverain, dont la mission est d'intervenir dans des sociétés indépendantes disposant de l'intégralité de leurs moyens et travaillant pour plusieurs clients. Il suggère que si Renault a besoin de soutien public, il pourra toujours faire appel au grand emprunt.

Parallèlement, le prêt public de 100 millions d'euros, annoncé en février 2010 pour financer la production de la Zoé, la petite citadine électrique, est annulé. Preuve sans doute encore que Renault préfère être le plus indépendant possible de l'Etat. Carlos Ghosn, PDG de Renault, a assuré jeudi à Eric Besson, ministre de l'industrie, que Flins verrait bien le jour et que la Zoé, la petite citadine électrique, sortirait début 2012.

En attendant, Renault importera les batteries du Japon (de chez Nissan-Nec) ainsi que de Corée du Sud (de chez LG Chem). Deux autres usines de Nissan pourraient être aussi mises à contribution : Cacia au Portugal et Sunderland au Royaume-Uni.

Ce report intervient au moment où un débat sur la sécurité des batteries des véhicules électriques est en train de s'ouvrir (*Le Monde* du 29 juin).

Lors d'un comité d'établissement, mi-mai, Olivier Rémoleux, le directeur de l'usine de Flins, avait reconnu que la complexité technique et la rapidité de l'évolution des technologies amenaient à revoir le planning, afin d'avoir la meilleure technologie au moment du démarrage de l'unité de production. « *Il ne serait pas opportun de faire la copie de Zama [l'usine de batteries de Nissan au Japon], parce que ce sont des batteries très chères. Il y a des améliorations qui sont déjà possibles, donc il faut vraiment les travailler* », avait-il expliqué lors de cette réunion, selon *Libération* dans son édition du jeudi 7 juillet.

Renault réfute catégoriquement un quelconque problème technologique. « *Nous n'avons aucun problème avec les batteries Nissan-Nec. L'Etat n'en a pas non plus avec notre technologie. Il y a déjà 10 000 Leaf [la voiture électrique de Nissan] qui roulent et il n'y a aucun souci* », martèle Renault.

**Nathalie Brafman**

Article publié le 9 juillet 2011 dans *Le Monde*

1. De quelle forme d'intégration est-il question dans cet article ? A quelle autre forme l'oppose-t-on traditionnellement ?
2. Comment appelle-t-on la méthode qui consiste à confier à d'autres entreprises la réalisation d'une partie plus ou moins importante de la production totale, comme Renault qui se fournit auprès d'entreprises tierces pour ses batteries ?
3. Quelles sont les réflexions théoriques de l'analyse économique qui permettent aux entreprises de définir leur périmètre d'activité productive ? A quels économistes les associe-t-on ?
4. Après les avoir définis, vous préciserez la place qu'occupent les «actifs spécifiques» dans ces réflexions ? Peut-on considérer les batteries pour voitures électriques comme des actifs spécifiques ?
5. Comment analyser le fait que Renault ait dans un premier temps envisagé de fournir ses concurrents en batteries produites dans sa nouvelle usine ? Quels sont les éléments qui ont pu faire changer d'avis l'entreprise ? Est-il par exemple concevable que l'inventeur d'une technologie ne soit pas celui qui l'exploite directement dans son processus de production ?

## **OPTION B : gestion et administration des entreprises**

Vous êtes chargé(e), par l'entreprise qui vous emploie, de mettre en place un plan de Marketing Mix pour le nouveau produit qui va être lancé dans quelques mois.

Pour ce faire, vous devez, selon les caractéristiques du produit détaillées ci-après, déterminer les étapes de la chaîne de valeur cruciales pour l'entreprise puis proposer de façon analytique, dans un exposé structuré vos propositions pour les 4P : produit, prix, promotion, distribution ;

Caractéristiques du produit :

Dans les traces du leader du marché, votre entreprise a lourdement investi dans les nanotechnologies et est parvenue à mettre au point un principe actif traitant le vieillissement de l'épiderme.

Ce nouveau produit possède la remarquable propriété d'être quasiment inaltérable (résiste à toutes conditions de température, d'humidité, de contraintes physico-chimiques sans perdre une once d'efficacité et sans présenter de danger quelconque).

De plus, une propriété remarquable de ce produit est de n'interagir qu'avec l'épiderme humain et de rester inerte en toute autre occasion. De fait, il est envisageable d'utiliser n'importe quel type de support, animal, végétal ou minéral, sur lequel le produit serait fixé définitivement jusqu'au contact avec l'épiderme humain.

Du point de vue cosmétique, le principe est efficace contre le vieillissement de la peau en tout endroit du corps (visage, cou, mains, etc.), sans risque de diffusion dans le reste de l'organisme dès lors qu'il n'est utilisé qu'en application cutanée.

La procédure d'autorisation de mise sur le marché, bien qu'inutile pour les produits cosmétiques, a été entamée afin de prendre une longueur d'avance sur les concurrents concernant les éventuels risques (jamais avérés mais jamais mesurés) de diffusion des nanoparticules par voie sanguine puis de leur concentration potentiellement dangereuse.

Enfin, certaines grandes marques ayant eu vent de ce brevet ont approché l'entreprise afin de lui proposer toutes sortes de fusions, de concessions exclusives de nos produits, de licences d'utilisation, etc. L'entreprise est donc totalement ouverte à tout type de mise en production.

## **OPTION C : analyse économique**

Les moyens de la régulation des marchés financiers.